



Compte-rendu du Conseil d'enfants

Le samedi 14 décembre 2024

Présents :

Conseil d'enfants

Les élus en 6^{ème}, mandat 2023-2025

Samuel ACOU, Ziane BENMEDJDOUB, Youna BOURHIS-SARAVIA, Rama-Taran DIALLO, Matéo FLORENT, Hadrien KHIEN TAN, Abdoul-Karim KOUNTA, Louis LIN, Ismaël OUAHAB, Amira OUDJIAL, Bachir ROUICHI, Alseny SYLLA, Julien THAI,

Excusés : Myronn BABOT TALLY, Elouane BENHADDU, Marwan BEZEHAF, Baya BOUSSOUF VIGNOLES, Aaliyah GASSMI, Aymen MEDIOUNI, Elonga OBENGA, Eléa PHAM PLOMION.

Les élus en CM2, mandat 2024-2026

Jasmine ALOYSIUS, élue titulaire de l'école Irene Joliot Curie B ; Assia AMAR, élue titulaire de l'école Montesquieu ; Farida BACHA, élue titulaire de l'école Victor Hugo ; Jade BESSEAU, élue de l'école Irène Joliot Curie A ; Yusuf ELENGA, élu titulaire de l'école Paul Eluard A ; Helio FANTINI élu titulaire de l'école Henri Wallon A ; Mathis GOUJON, élu titulaire de l'école Marcel Cachin A ; Nour HASSOUNE SEMLALI, élue titulaire de l'école Jean-Jaurès ; Ibrahim KOUBABDJI, élu titulaire de l'école Denis Diderot ; Malik KHOUMAN, élu titulaire de l'école Marcel Cachin B ; Arys LAKHAL, élue titulaire de l'école Anton Makarenko A ; Alain-Yaël LUKUSA KAPETA, élu titulaire de l'école Anton Makarenko B ; Héri OGOURI, élue titulaire de l'école Anatole France ; Imrane OUAHAB, élu titulaire de l'école Blaise Pascal ; Khadija OUHIB, élue titulaire de l'école Paul Langevin ; Djimba SISSOKO, élu titulaire de l'école Jules Verne, Kheira ROUNI-BELHADJ, élue titulaire de l'école Henri Wallon B.

Lucie ASSELIN, élue suppléante de l'école Marcel Cachin A ; Abigaël BAHINI, élue suppléante de l'école Anton Makarenko A ; Yasmine BERHRICH, élue suppléante de l'école Anatole France ; Naïm CHEIKH BENCHEIKH, élu suppléant de l'école Paul Eluard B ; Lola CONSTANT, élue suppléante de l'école Blaise Pascal ; Louise DIBOTI TANGA, élue suppléante de l'école Jean-Jaurès ; Cyrine GHARMOUL, élue suppléante de l'école Marcel Cachin B ; Rayan MARINETTI, élu suppléant de l'école Joliot Curie B ; Inès NOURINE, élue suppléante de l'école Jean Moulin ; Akym SAMA, élu suppléant de l'école Paul Langevin ; Hiba SELLAMI, élue suppléante de l'école Denis Diderot ; Amira SOLTANI, élue suppléante de l'école Henri Wallon A ; Sarah TALANZAR, élue suppléante de l'école Joliot Curie A ; Cheick Oumar TRAORE, élu suppléant de l'école Anton Makarenko B ; Imène YAZIDI, élue suppléante de l'école Montesquieu.

Les élus d'honneur : Idriss DIOP FARIBOL, Junior DJAKI et Liu HARDEL

Excusée : Cindy GBELY

L'équipe d'animation était constituée de : Monsieur Habib HASSOUNI, référent du Conseil d'enfants, Mesdames Inès CHAA et ISMAILI Safia et de Messieurs Mourad AZIB et de Yannick PRIGENT.

Etaient également présents :

Messieurs Bernard PERNIN, Chef de Service Adjoint des Centres de Loisirs Primaires et de Quartiers et de Léo DORR, adjoint administratif du Service des Centres de Loisirs Primaires et de Quartiers.

49 élus du Conseil d'enfants se sont réunis le samedi 14 décembre 2024 dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

Monsieur Habib HASSOUNI ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

1/ es futurs projets du Conseil d'enfants

2/ Rencontre avec les agents de la Police Municipale

Les futurs projets du Conseil d'enfants :

Monsieur Habib HASSOUNI rappelle les différentes actions menées l'année dernière comme le Loto solidaire, la visite de la caserne des pompiers, la semaine de l'Environnement, la visite de l'Assemblée nationale.

Il rappelle que toutes les propositions ne pourront pas être réalisées comme les maraudes. Cette action n'a pas été validée par la municipalité au vu du jeune âge des élus du Conseil d'enfants et aux réactions des personnes en grande précarité face à des enfants.

Il informe les élus sur les prochaines actions :

Plantation de l'arbre de la Paix :

Eden, élue du mandat 2023-2025 avait proposé l'olivier comme arbre de la Paix.

Monsieur Habib HASSOUNI demande aux élus de réfléchir et de noter les idées dans leur bloc-notes sur la menée de cette action autour de la plantation de l'arbre de la Paix comme un lâché de ballons, un concours de dessin, lecture de poèmes,

La visite du Sénat :

Le Sénat est l'une des deux assemblées qui forment le Parlement.

Avec l'Assemblée nationale, le Sénat vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques.

Les élus souhaitent reconduire certaines actions comme la visite de la caserne des pompiers, le Loto solidaire, la semaine de l'Environnement, le Label propreté.

Certains élus proposent des idées de futurs projets comme organiser une collecte de jouets, travailler sur le harcèlement à l'école.

Monsieur Hassouni suggère l'organisation d'une visite de l'Association Rejoué. Cette association propose des parcours d'insertion à des personnes éloignées du marché de l'emploi, à travers une activité de collecte, remise en état et revente de jouets et jeux.

La thématique du harcèlement à l'école intéresse beaucoup d'élus. Certains élus racontent des histoires de harcèlement subi par des camarades.

Un élu demande « c'est quoi un élu d'honneur ». Monsieur Habib HASSOUNI répond qu'un élu d'honneur est un ancien élu qui a souhaité continuer à participer au Conseil d'enfants.

Monsieur Hassouni rappelle aux élus qu'ils doivent réfléchir à des idées d'actions sur la thématique du harcèlement à l'école, sur la journée de l'Environnement et sur la plantation de l'Arbre de la Paix.

Les idées seront sélectionnées lors de la prochaine séance du Conseil d'enfants.



Thématique : la sécurité

Les élus du Conseil d'enfants rencontrent les agents de la Police Municipale.

Alain, le responsable de la Police Municipale se présente et explique le déroulement de la matinée. Il est accompagné de Khadija, agent de la voie publique (ASVP). Khadija explique aux élus ses missions au sein du service.

Dans un premier temps, les élus pourront poser des questions et dans un second temps, des mises en situation seront proposées dans la salle Kijno.

La parole est donnée aux élus. Ils posent plusieurs questions :

1. Est-ce que la Police Municipale peut menotter les gens ?
2. Est-ce que l'on peut mettre des mineurs en prison ?
3. Vous êtes combien à la Police Municipale ?
4. Est-ce qu'il y a beaucoup de filles dans la Police Municipale ?
5. Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans votre métier ?
6. Est-ce que vous tirez sur les gens ?
7. Quels sont vos horaires ?
8. Est-ce qu'il est possible de faire des stages d'observation à la Police Municipale ?
9. Est-ce qu'il faut passer un concours pour être policier ?

Le responsable de la Police Municipale répond aux questions. La Police Municipale est une police de proximité, de prévention envers les habitants de la ville de Vitry-sur-Seine. Il rappelle où se trouvent les locaux de la Police Municipale et propose d'organiser une visite. Il souligne que la Police Municipale a pour objectif de protéger et d'aider la population et intervient uniquement sur la ville. Elle est là aussi pour dissuader ceux qui ne voudraient pas respecter la loi.

Il demande aux élus s'ils connaissent les différentes forces de l'ordre. Un élu précise la différence entre la Police Nationale qui peut intervenir sur tout le territoire alors que la Police Municipale ne peut intervenir que sur la ville.

Les élus donnent les noms des différentes forces de l'ordre comme la BAC, le GIGN, la gendarmerie, les CRS.

Le responsable de la Police Municipale classe les différentes forces de l'ordre.

Il rappelle que la Gendarmerie Nationale est une force de police militaire qui assure la sécurité et l'ordre public en France et intervient essentiellement en ruralité. Le GIGN est une brigade interne à la Gendarmerie Nationale.

La Police Nationale intervient dans tout le territoire essentiellement dans les villes. La BAC, les CRS sont des brigades internes à la Police Nationale.

Il précise qu'il faut passer des concours pour être policier dans la Police Municipale ou dans la Police Nationale. Il informe les élus que les concours sont différents.

Il explique aussi la différence entre la Police Municipale et la Police Nationale. Il insiste sur le fait que la Police Municipale est une police de proximité. Les agents de la Police Municipale

interviennent sur les incivilités, la circulation. Ils n'ont pas le pouvoir de mener des enquêtes ou d'intervenir lors de manifestations.

Il précise qu'il n'y a pas de prison pour mineurs mais qu'on parle de centres de rétention ou de centres fermés. Un mineur de moins de 13 ans ne peut pas être incarcéré.



Les effectifs de la police municipale de la ville de Vitry-sur-Seine sont actuellement de 15 policiers municipaux, de 15 ASVP et de 15 agents de la sécurité école qui interviennent sur une amplitude horaire de 7h30 à 17h30 du lundi au vendredi et le samedi en demi-journée. Il peut y avoir des horaires décalés selon les initiatives municipales. Le personnel féminin est fortement représenté dans l'effectif de la Police Municipale de la ville de Vitry-sur-Seine.

Le responsable de la Police Municipale explique qu'ils peuvent menotter un contrevenant si cette personne représente un danger ou qu'ils peuvent utiliser les armes mises à leur disposition uniquement pour se défendre ou se mettre en sécurité.

Depuis que l'information d'une camionnette blanche circulait dans les rues de la ville pour kidnapper des enfants, certains élus soulignent qu'ils ne se sentent pas en sécurité sur le chemin de l'école. Le responsable de la Police Municipale précise aux élus que les forces de l'ordre sont vigilants et qu'une enquête est menée par la Police Nationale. Il rappelle aux élus la bonne attitude à avoir. Tout d'abord, ne jamais suivre quelqu'un que l'on ne connaît pas, ne pas accepter quelque chose d'une personne inconnue. Et surtout en cas de danger, crier pour demander de l'aide, rentrer dans un magasin, éviter de faire le chemin de l'école seul mais plutôt avec des copains/copines et surtout le signaler à la Police Municipale.

Le responsable de la Police Municipale s'assure que les élus connaissent les numéros d'urgence :

Le 15 : SAMU (urgence médicale)

Le 17 : police secours

Le 18 : pompiers

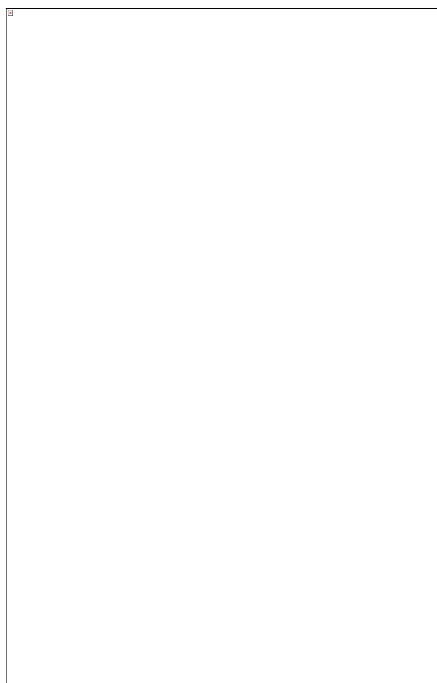
Le 112 : numéro unique européen

Monsieur Habib HASSOUNI rappelle qu'il y a aussi le 114 : numéro d'urgence par sms pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Pour finir, le responsable de la Police Municipale regrette les incivilités de certains citoyens qui ne veulent pas changer malgré plusieurs rappels comme le stationnement sur une sortie d'école et que la personne persiste à se garer sur l'emplacement et qu'il est mécontent quand il est verbalisé.

Les élus ont apprécié ce temps d'échange avec les agents de la Police Municipale. Certains élus influencés par les réseaux sociaux, ont changé leur regard sur les policiers.

Dans un deuxième temps, les agents de la Police Municipale ont proposé des mises en situation. Les élus étaient répartis en plusieurs groupes. Un groupe jouait les agents de la Police Municipale, un groupe jouait les habitants.



Après chaque mise en situation, un débriefing était fait afin de connaître les ressentis et les observations des élus. Le chef de la Police Municipale a terminé en rappelant ce qu'il était possible de faire dans le cadre de la loi.

Certains parents ont assisté aux mises en situation.

La séance s'est terminée autour d'une collation.

**La prochaine réunion du Conseil d'enfants est prévue
le samedi 18 janvier 2025 à 10h à l'Hôtel de Ville**

L'équipe d'animation du Conseil d'enfants

CALENDRIER DES PROCHAINES INITIATIVES

Le samedi 3 mai 2025 de 10h à 12h en mairie

Préparation de la commémoration du 8 mai

Le jeudi 8 mai 2025

La Commémoration du 8 mai 1945.

L'heure et le rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

Le samedi 7 juin 2025 de 9h à 18h en mairie

Le Loto Solidaire, 4^{ème} édition

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL D'ENFANTS

Les dates et les lieux sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés selon le calendrier de la municipalité.

Le samedi 8 février 2025 de 10h à 12h en mairie

Le samedi 15 mars 2025 de 10h à 12h en mairie

Le samedi 17 mai 2025 de 10h à 12h en mairie

Le samedi 21 juin 2025 de 10h à 12h en mairie